Solidaires Finances Publiques
solidaires-fp-dircofi-co@dgfip.finances.gouv.fr

La force de tous les agents de la DGFiP

Compte rendu du Comité Social d'Administration Local des 10 janvier 2024 et 24 janvier 2024
VOLET REGLEMENT INTERIEUR

La séance de l'après midi du CSAL du 10 janvier 2024 était dédiée au volet « reglement intérieur » (RI) des instances.
Solidaires Finances Publiques a fait le vœu, en liminaire (jointe) de l'adoption d'un règlement intérieur qui réponde aux besoins des représentant.e.s du personnel des CSA et des formations spécialisées, pour servir de cadre et favoriser un dialogue serein et constructif.

Adoption du règlement intérieur

Le règlement intérieur type DGFIP avait été présenté par Le Président lors de la formation spécialisée du 22/11/2023. Au cours de cette séance, les représentant.e.s du personnel avaient présenté leurs doléances concernant ce RI dont le projet (enfin nous pensions qu'il s'agissait d'un projet !) ne nous convenait pas totalement.
Il faut rappeler que ce RI type DGFIP est issu du RI ministériel qui avait déjà fait l'objet de critiques et revendications de l'intersyndicale au niveau DGFIP.
Donc il ne s'agit absolument pas d'un RI négocié, mais bien d'un RI imposé qu'on nous demande aujourd'hui d'adopter.
Nous avons présenté une rédaction différente de ce RI, intégrant une meilleure prise en compte des droits des représentant.e.s des personnels, condition essentielle pour la défense des agents et agentes.
Nous avons argumenté nos revendications et formulé une délibération à laquelle nous avons adjoint notre RI, que la Direction a publié sur le site intranet de la DIRCOFI Centre Ouest.
Lors du vote, avec l'accord du Président, nous avons voté POUR notre RI à l'unanimité.
Nous avons donc voté CONTRE le RI type proposé par la Direction également à l'unanimité, et avons acté notre décision dans une délibération qui a également été publiée sur le site intranet de la DIRCOFI Centre Ouest.
Convoqué en seconde instance le 24/01/2024, le CSAL était censé « adopter » le RI des instances « de dialogue social ».
Sans surprise (cf la réponse du Président publiée sur le site intranet), mais au mépris de tout le travail engagé entre les représentant.e.s du personnel et la direction, le Président a présenté un RI type non modifié et non modifiable aux membres du Comité.
L'ensemble des représentant.e.s des personnels a alors claqué la porte (enfin, se sont déconnectés et ont quitté la séance !).

Qu'on se le dise : à la DIRCOFI CENTRE-OUEST : pas de place ni au dialogue, ni au social mais seulement du mépris envers les représentant.e.s du personnel que vous avez élu.e.s et donc à votre mépris.
Tant de temps consacré, pour ça !
La section DIRCOFI CENTRE-OUEST de SOLIDAIRES Finances Publiques usera de toutes les formes possibles de défense de vos intérêts et de vos conditions de travail.
Plus que jamais, nous aurons besoin de vous.

*****